

NON AU DEPLACEMENT DE LA STATUE NON A ASNIERES DEFIGURE !

Le monument aux morts sera-t-il déplacé ?

Petite interrogation du côté des administrés asniérois. Selon un arrêté municipal, qui porte sur la création provisoire d'une interdiction du stationnement du 13 au 17 mars, place A.- Briand, l'entreprise les Pierreux Franciliens aurait été dépêchée par la municipalité . Or, à cet endroit même, se trouve l'ancien monument aux morts de la guerre de 1870, pour lequel deux élus, mais aussi l'Union française des anciens combattants, avaient demandé une protection au titre des monuments historiques ! C'est aussi à cet endroit, en plein coeur de ville, que doit se construire un parking souterrain pour lequel une requête en annulation a été demandée auprès du tribunal administratif. D'où l'émoi de certains habitants qui se demandent si la statue, qui attend toujours son classement, ne sera pas déplacée durant cette période. La question a été posée au maire UMP Manuel Aeschlimann, lors du dernier conseil municipal. Ce dernier n'a pas confirmé que l'entreprise était chargée de ce déplacement.

LE PARISIEN LUNDI 13 MARS 2006

A l'appel des Anciens Combattants de la ville , des riverains, d'élus et de tous les Asniérois soucieux du maintien en l'état du patrimoine local, la population est conviée à venir manifester symboliquement sa contestation du projet actuel de déplacement de la statue du monument aux morts et de la suppression des espaces verts environnants (place Aristide Briand devant la poste).

Monsieur le Maire, prétextant la construction d'un parking souterrain fort discutable en ce lieu pour des raisons à la fois techniques et budgétaires - et dont la décision est par ailleurs attaquée en justice par deux élus auprès du tribunal de Versailles - projette ce déplacement en dépit du profond désaccord manifesté tant par les associations d'anciens combattants que des nombreux riverains de la place Aristide Briand.

De plus, cette entreprise de défiguration d'un site afin de pouvoir y installer au même emplacement une disgracieuse et polluante cheminée d'évacuation des gaz d'échappement (!), intervient au moment où le Conservatoire régional des Monuments Historiques étudie l'inscription de la statue à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, oeuvre érigé en 1901 par l'architecte Cousteix et le sculpteur Auguste Maillard, élève de Dalou et de Falguière.

NON AU BETONNAGE, NON A LA POLLUTION POUR LA SAUVEGARDE DU CENTRE VILLE ET DU PATRIMOINE

*RENDEZ-VOUS DEVANT LA STATUE
POUR UN BREF HOMMAGE AUX ENFANTS D'ASNIERES MORTS POUR LA PATRIE*

LE DIMANCHE 19 MARS 2006 à 9H 45